

Droit, Economie, Gestion mention Hôtellerie et Tourisme spécialité Management hôtelier

RNCP16771 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	334
Code(s) ROME	G1402
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse

<http://www.univ-avignon.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Activités visées :

Le professionnel est un cadre polyvalent exerçant des activités de gestion administrative et financière, logistiques, d'animation et de management du personnel.

Il a une connaissance approfondie du secteur touristique, de son fonctionnement à différents degrés (locale, départemental, régional, national).

Il met en place des actions commerciales ponctuelles et durables, de promotion et vente, des procédures qualité pour augmenter la satisfaction de la clientèle et en fonction des enjeux définis.

Il veille à l'optimisation de l'occupation de l'établissement, au respect des normes d'hygiène.

Il transmet aux services concernés les éléments nécessaires au bon fonctionnement de l'hôtel et peut participer au recrutement et à la formation des équipes.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

- Maîtriser l'environnement des activités touristiques, la fonction commerciale et l'ingénierie du tourisme et de l'hôtellerie
- Connaître la gestion d'un établissement hôtelier, la gestion financière, les procédures de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, organisation et droit du travail...), la réglementation en matière d'hygiène et sécurité
- Maîtriser deux langues étrangères, l'anglais étant obligatoire pour une communication aisée et spécifique à cette activité
- Savoir conduire des projets et mettre en oeuvre, améliorer des procédures pour le développement de l'activité hôtellerie et tourisme en analysant les publics visés
- Participer à l'optimisation des activités touristiques en adaptant prix et taux de remplissage en fonction de la demande
- Exploiter les systèmes d'information et de communication appliqués au domaine (logiciel de réservation)

Compétences transversales :

- Appréhender la complexité des situations et y apporter une réponse adaptée

- S'exprimer oralement aisément et en toutes circonstances
- Travailler en équipe pour une transmission efficace et une bonne remontée des données

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel travaille dans les secteurs privés, publics et associatifs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :

- Chef de réception/Réceptionniste
- Directeur adjoint d'hôtel
- Manager en restauration
- Revenue manager
- Gérant de résidences touristiques, de campings

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 263 €
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 922
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	33 %
Familles professionnelles (FAP)	S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE
Enseignants-chercheurs et professionnels

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP28458

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16771/>